



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 13/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2018

Séances de la commission

Dates	13 et 14 mai 2019
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 8 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles 93 c) de la loi du 28 février 1956 sur les Communes et 131 du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2018 de la Ville. Rappelons que selon ces dispositions, les comptes annuels doivent être déposés au Conseil communal pour la date du 31 mai au plus tard.

1. Résultats des comptes de l'exercice 2018

Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2018 peuvent être résumés en quelques chiffres clés comme suit :

✓ Bénéfice brut, avant écritures de boucllement :	CHF	389'608.22
✓ Bénéfice publié :	CHF	79'608.22
✓ Autofinancement :	CHF	10'391'288.—
✓ Dépenses nettes d'investissement :	CHF	7'896'603.56
✓ Taux d'autofinancement :		132 %
✓ Dette brute	CHF	203'412'500.—
✓ Découvert au bilan	CHF	12'063'369.65
✓ Disponibilités (trésorerie)	CHF	14'024'406.69

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018, augmenté de deux séries de crédits supplémentaires, présentait un excédent de charges de **CHF 2'728'821.—**.

Aujourd'hui, le compte d'exploitation de l'exercice 2018 boucle avec un résultat qui est plus favorable que celui du budget puisque les comptes présentent, après opérations de boucllement, un bénéfice de **CHF 79'608.22**.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à **CHF 2'808'429.22** qui provient à la fois d'une augmentation des revenus de CHF 1'679'579.— et d'une réduction des dépenses de CHF 1'128'851.—.

Le point 2. ci-après donne toutes les explications utiles sur les variations enregistrées entre d'une part les comptes et le budget, et d'autre part, les comptes 2018 et ceux de 2017.

D'autres explications figurent également dans la brochure des comptes.

La situation du budget et des comptes 2018 peut être résumée comme suit :

	<u>Charges</u>		<u>Revenus</u>	
- Budget 2018 voté	CHF	150'955'500.—	CHF	149'818'700.—
- Crédits supplémentaires	CHF	1'592'021.—		
- Excédent de charges			CHF	2'728'821.—
- Comptes 2018	CHF	151'418'670.38	CHF	151'498'278.60
- Excédent de revenus	CHF	79'608.22		
- Amélioration par rapport au budget			CHF	2'808'429.22

Opérations de boucllement

Au vu du bénéfice brut dégagé par le compte de fonctionnement 2018, la Municipalité a décidé de procéder à deux écritures de boucllement, soit :

- un prélèvement de CHF 518'625.— sur le Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation financière intercommunale, afin de couvrir le supplément de la péréquation et de la facture sociale 2017 à charge des comptes 2018, selon décompte final reçu de l'Etat de Vaud ;
- une attribution d'un montant de CHF 828'625.— au Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation financière intercommunale, afin de couvrir le supplément de la péréquation et de la facture sociale 2018 à charge des comptes de l'exercice 2019, selon information reçue de l'Etat.

Ces deux opérations de boucllement ont pour effet de réduire le bénéfice publié de CHF 389'608.22 à CHF 79'608.22.

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 10'391'288.—, contre une prévision budgétaire arrêtée à CHF 6'846'479.—.

L'autofinancement moyen pour la période 2012 – 2018 s'élève à CHF 7'635'324.—, selon le tableau annexé au présent préavis. L'objectif fixé par la Municipalité (6 mios au minimum) est ainsi atteint pour la période considérée.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit

proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'exercice 2018 se sont élevées à CHF 8'342'532.26, dont à déduire CHF 445'928.70 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements nets ont atteint le montant de CHF 7'896'603.56, contre CHF 8'762'216.01 en 2017. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure en fin de la brochure des comptes de l'exercice 2018.

Le degré d'autofinancement s'établit à 132 %. Cela signifie que la Commune a pu financer par ses propres ressources l'entier de ses dépenses d'investissement.

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2018 s'élève à CHF 12'142'977.87. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés de 2010 à 2016 (à l'exception du bénéfice de CHF 594'862.— en 2014). Après enregistrement du bénéfice publié de CHF 79'608.22, le découvert au 31 décembre 2018 est réduit au montant de CHF 12'063'369.65. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudra que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

2. Variations principales par rapport au budget 2018

Charges

Budget 2018	CHF	152'547'521.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>151'418'670.—</u>
Différence en francs	CHF	- 1'128'851.—
Différence en pourcent	%	- 0,74

30 – Autorités et personnel

Budget 2018	CHF	44'281'200.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>41'981'114.—</u>
Différence en francs	CHF	- 2'300'086.—
Différence en pourcent	%	- 5,19

La diminution enregistrée s'explique par le fait que tous les postes de travail prévus au budget (qui est l'image d'un effectif complet du personnel) n'ont pas été, pour diverses raisons, repourvus au cours de l'année 2018. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 (anticipation de postes vacants durant l'exercice), l'économie réelle par rapport au budget est de CHF 1'300'086.—, ce qui représente une dizaine de postes EPT, sur un effectif prévu de 353.92 postes (EPT).

Par rapport aux comptes de l'exercice 2017, la masse salariale 2018 accuse une augmentation de CHF 2'659'833.— ou de 6,76 %, en raison des augmentations statutaires et de la création de nouveaux postes de travail. Le rapport de gestion de la

Municipalité donne tous les renseignements utiles au sujet de la variation de l'effectif du personnel de l'Administration communale.

L'évolution des postes EPT prévus aux budgets des années 2016 à 2019 est la suivante :

- budget 2016 : 334.65 postes
- budget 2017 : 342.55 postes
- budget 2018 : 353.92 postes
- budget 2019 : 366.93 postes

En ce qui concerne l'indice de l'échelle des traitements, il est utile de rappeler que celui-ci est fixé à 104,2 (indice des prix à la consommation de novembre 2010) et qu'il n'y a pas eu d'indexation des traitements pour les années 2012 à 2018 (l'IPC d'avril 2019 est de 103,8 – base déc. 2005 = 100).

31 – Biens, services, marchandises

Budget 2018	CHF	23'949'321.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>21'267'971.—</u>
Différence en francs	CHF -	2'681'350.—
Différence en pourcent	% -	11,20

Cette diminution par rapport aux charges budgétisées provient pour l'essentiel des postes 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules, 314 – Entretien des propriétés communales et 3188 – Gestion des déchets (modification du système de collecte, transport et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2018, voir poste n° 35 ci-dessous).

Ces économies s'expliquent, mis à part certains budgets surestimés, par le fait que les services de l'administration se sont efforcés, tout au long de l'année, de rechercher toutes les économies possibles et que tous les travaux et achats inscrits au budget n'ont pas pu être engagés selon le calendrier prévu.

Il est également important de relever que ce poste est inférieur de 1,3 mio ou de 5,9 % par rapport aux comptes 2017.

32 – Intérêts passifs

Budget 2018	CHF	2'255'800.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'224'299.—</u>
Différence en francs	CHF -	31'501.—
Différence en pourcent	% -	1,40

La diminution enregistrée provient du fait que le budget prévu pour le paiement des intérêts des dettes à court terme n'a pas été utilisé compte tenu de la persistance tout au long de l'exercice de taux d'intérêts négatifs. De plus, il faut également tenir compte de la réduction des intérêts rémunérateurs payés par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) aux contribuables « bons payeurs » (qui versent leurs impôts à l'avance).

La communication municipale n° C07/2019 du 4 mars 2019 donne toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties. Au 31 décembre 2018, l'endettement brut a augmenté de CHF 14'750'000.—. Cette augmentation est compensée à hauteur de CHF 4'113'000.—

par des liquidités supplémentaires à fin 2018. Le solde restant d'environ 10.6 mios de francs s'explique par les éléments suivants :

1. dépenses relatives à l'incendie au collège des Crosets pour environ 5 mios ;
2. augmentation des postes ouverts liés aux « débiteurs fiscaux » pour environ 4 mios (en raison du changement de système informatique, l'impôt foncier n'a été facturé qu'à mi-décembre au lieu d'octobre, décalant le paiement de celui-ci) ;
3. le reliquat correspond à divers flux de trésorerie (variations des débiteurs, créanciers fournisseurs).

La Municipalité présentera, par une prochaine communication, la situation de l'endettement brut et net, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

33 – Amortissements

Budget 2018	CHF	8'442'000.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>10'900'442.—</u>
Différence en francs	CHF	+ 2'458'442.—
Différence en pourcent	%	+ 29,12

L'augmentation enregistrée provient de l'amortissement en une seule fois, conformément aux préavis votés par le Conseil communal, de plusieurs crédits d'investissements terminés concernant l'entretien et l'assainissement du réseau des collecteurs (sous chapitre 460 – Egouts). Ces amortissements supplémentaires par rapport au budget sont compensés par un prélèvement d'un montant équivalent sur le Fonds de réserve des collecteurs.

Ainsi, le supplément d'amortissements par rapport au budget (poste n° 33) est compensé par le poste n° 48 – Prélèvements sur les fonds et les financements spéciaux.

35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget 2018	CHF	43'359'500.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>45'132'251.—</u>
Différence en francs	CHF	+ 1'772'751.—
Différence en pourcent	%	+ 4,09

Ce poste enregistre les deux augmentations suivantes par rapport au budget :

- 440.3526 : depuis le 1^{er} janvier 2018. Les communes de Montreux-Veytaux, La Tour-de-Peilz et Vevey se sont associées pour les collectes porte à porte des déchets. La gestion des collectes est assurée par la brigade de propreté. Le financement de la collecte, le transport et le traitement des déchets est dorénavant assuré par la Commune de Montreux qui joue le rôle de commune boursière, puis qui refacture à La Tour-de-Peilz et Vevey leur part respective calculée au prorata des habitants. Le décompte final 2018 pour les trois villes est annexé au présent préavis.

La charge de la participation de Vevey figure au nouveau compte n° 440.3526 et est compensée par la non utilisation du budget pour la collecte, le transport et le traitement des déchets (comptes nos 3188).

Le chapitre 440 – Gestion des déchets présente un excédent de revenus de CHF 313'616.90 pour l'exercice 2018. Ce montant est attribué au Fonds de réserve pour la gestion des déchets (compte n° 440.3812). Toutefois, il convient de rappeler que la taxe de base par habitant n'est pas encaissée (compensation sous forme d'une remise d'impôts selon l'article 6bis de l'arrêté communal d'imposition). Dès lors, du point de vue purement de la trésorerie, la gestion des déchets du chapitre 440 présente un manco de financement de CHF 1'097'970.— en raison de la non perception de la taxe de base de CHF 80.— par habitant et entreprise.

- 751.3515.09 : décompte définitif de la participation de Vevey à la facture sociale cantonale pour 2017 qui représente une charge supplémentaire de CHF 1'063'370.—.

Péréquation financière et facture sociale

Le décompte définitif de la péréquation financière intercommunale et de la facture sociale pour 2017 et qui impacte les comptes de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Facture sociale (péréquation indirecte)

• acomptes payés	CHF	16'659'804.—
• décompte 2017	CHF	17'723'172.—
• solde à payer	CHF	1'063'368.—

Ce supplément s'explique principalement par des rentrées d'impôts conjoncturels exceptionnelles, à savoir surtout 3.9 millions d'impôt sur les successions et donations, alors que 1.5 million était prévu au budget. En effet, 50% de ces recettes sont directement prélevés en tant que première couche de financement de la facture sociale.

Péréquation directe

• acomptes payés	CHF	2'155'063.—
• décompte 2017	CHF	1'636'450.—
• solde à recevoir	CHF	518'613.—

La péréquation directe se compose, pour Vevey, de 3 couches :

- 1) Alimentation du fonds de péréquation : 18.49 points d'impôt selon le décompte final -> à charge des communes. La valeur du point d'impôt « péréquation » 2017 de Vevey est de CHF 976'058.—. Ce montant est supérieur à la valeur prise en compte pour le calcul des acomptes, laquelle se montait à CHF 922'156.—, alors que l'alimentation était prévue à hauteur de 18.59 points. Dès lors, la commune doit un **supplément de CHF 904'448.—** au fonds de péréquation.
- 2) Couche population : il s'agit d'un retour en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2017 -> encaissement par les communes. Le nombre d'habitants au 31 décembre 2017 est de 19'829 contre 19'817 pris en compte dans le calcul des acomptes. Dès lors, la commune perçoit un **retour de CHF 606'315.—** sur cet élément.
- 3) Dépenses thématiques : calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées) -> encaissement par les communes. Le montant pris en compte dans l'établissement des acomptes est de CHF 950'667.—, alors qu'il est de CHF 1'767'413.— au décompte final. Dès lors, la commune perçoit un **retour de CHF 816'746.—** sur cet élément.

L'addition de ces 3 différentiels (-904'448 + 606'315 + 816'746) donne bien CHF 518'613.— en notre faveur.

Réforme policière

• acomptes payés	CHF	1'237'963.—
• décompte 2017	CHF	<u>1'211'831.—</u>
• solde à recevoir	CHF	26'132.—

Récapitulatif total

En définitive, le **solde total à payer** se monte (1'063'368.— - 518'613.— - 26'132.—) à **CHF 518'623.—**. Ce montant a été payé en 2018.

Aspects comptables 2018

Lors du bouclage des comptes 2017 et afin de tenir compte d'un solde péréquatif 2017 estimé en notre défaveur, une attribution de 1.5 million au fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et la facture sociale a été comptabilisée. Par conséquent, les comptes 2018 ne sont pas impactés comptablement par ce solde dû, car celui-ci a été intégralement absorbé par un prélèvement sur ce fonds (compte n° 200.4809.01).

36 – Aides et subventions

Budget 2018	CHF	26'419'500.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>24'594'963.—</u>
Différence en francs	CHF -	1'824'537.—
Différence en pourcent	% -	6,91

La diminution enregistrée provient pour l'essentiel du chapitre 585 – REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) qui laisse apparaître au bouclage des comptes une surestimation du budget pour les contributions aux structures d'accueil collectives (compte n° 585.3655.01). La subvention 2018 à l'association ASANTE SANA a été également moins élevée que la prévision budgétaire.

38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget 2018	CHF	1'329'300.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'416'009.—</u>
Différence en francs	CHF +	1'086'709.—
Différence en pourcent	% +	81,75

Ce poste enregistre les principaux mouvements suivants :

- le virement au Fonds de réserve des collecteurs de l'excédent de revenus (taxe annuelle d'évacuation) du chapitre 460 – Egouts (CHF 754'307.—) ;
- l'attribution au Fonds pour l'énergie et le développement durable de la taxe spécifique (CHF 188'557.—) ;

- l'attribution au Fonds de réserve pour création de places de stationnement des contributions compensatoires encaissées (CHF 145'000.—) ;
- l'attribution au Fonds de réserve pour la gestion des déchets de l'excédent de revenus du chapitre 440 – Gestion des déchets (CHF 313'617.—) ;
- l'attribution au Fonds de réserve pour risque sur débiteurs (CHF 125'000.—);
- l'attribution au Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation financière intercommunale d'un montant de CHF 828'625.— afin de couvrir le supplément à charge de la Commune du décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2018 qui sera facturé en 2019, selon communication de l'Etat. Ce supplément est dû à l'augmentation de la valeur du point d'impôt 2018 et le financement de la 1^{ère} couche de la facture sociale par les recettes fiscales aléatoires (50% du produit de l'impôt sur les successions qui a « rapporté » près de 4 mios de francs en 2018).

L'augmentation des attributions aux fonds de réserve est due à ces deux derniers postes.

39 – Imputations internes

Budget 2018	CHF	2'510'900.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'901'622.—</u>
Différence en francs	CHF +	390'722.—
Différence en pourcent	% +	15,56

Ce poste, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle du poste 49.

Revenus

Budget 2018	CHF	149'818'700.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>151'498'279.—</u>
Différence en francs	CHF +	1'679'579.—
Différence en pourcent	% +	1,12

40 – Impôts

Budget 2018	CHF	78'836'000.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>78'980'313.—</u>
Différence en francs	CHF +	144'313.—
Différence en pourcent	% +	0,18

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente l'évolution des recettes fiscales 2012 – 2018, avec un comparatif par rapport aux budgets 2018 et 2019, ainsi qu'aux comptes 2017.

Résultat global

- les recettes fiscales pour l'année 2018 au taux de 76 s'élèvent à CHF 81'443'163.— (y compris le poste 44 – Impôt sur les gains immobiliers et impôt sur les travailleurs

frontaliers), soit 1,13% de plus que le budget (+ CHF 907'163.—) et 0,92% de plus que les comptes 2017 au taux de 73 (+ CHF 740'274.—) ;

Si l'on adapte les recettes fiscales 2017 au taux de 76, les impôts de l'exercice 2018 sont inférieurs de CHF 2'338'000.— ou de 2,79% à ceux de l'année précédente.

Impôts sur les personnes physiques

Les impôts sur les personnes physiques (revenu, prestations en capital et fortune) sont légèrement supérieurs au budget, en phase avec l'année précédente standardisée à 76.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2018 au taux de 76, mais également les éléments des années antérieures (écarts entre les taxations et les acomptes facturés, ou rattrapages) qui, eux, sont toujours calculés sur la base de l'ancien taux de 73. Il est donc délicat de procéder à une comparaison fiable d'une année sur l'autre lors d'un changement de taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

Nous constatons toutefois une diminution de l'effet de rattrapage de l'ordre d'un million par rapport à l'année précédente. Rappelons que l'effet de rattrapage était particulièrement important en 2017. Voici le tableau comparatif des rattrapages des 3 dernières années :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
solde année 2017	2'997'572.—	—.—	—.—
solde année 2016	1'705'635.—	3'631'298.—	—.—
solde année 2015	556'392.—	2'698'966.—	1'846'463.—
solde année 2014	747'381.—	354'366.—	1'419'581.—
solde année 2013	115'432.—	323'957.—	259'812.—
solde année 2012 et avant	67'422.—	168'379.—	341'714.—
	6'189'834.—	7'176'966.—	3'867'570.—

Les acomptes sur le revenu des personnes physiques sont très légèrement supérieurs à ceux de 2017. Par contre, en ramenant la comparaison à taux d'impôt équivalent, nous constatons une baisse des acomptes (le montant de 2017 de 30.6 millions au taux de 73 correspond à 31.8 millions au taux de 76) d'environ CHF 800'000.—. Cette information n'est pas très réjouissante. En effet, si les acomptes devaient refléter la réalité des taxations, ceci viendrait à dire que le potentiel fiscal total des contribuables veveysans est en baisse ! Ci-dessous, l'évolution des acomptes sur les 7 dernières années sans correctif du taux :

- 2012	24'926'930.—
- 2013	26'827'755.—
- 2014	27'510'571.—
- 2015	28'587'267.—
- 2016	28'743'595.—
- 2017	30'589'991.—
- 2018	31'034'182.—

L'effet de rattrapage 2018 de l'impôt sur la fortune est pratiquement équivalent à celui de 2017 et nous constatons une stabilité de cet impôt à taux d'imposition identique.

L'impôt à la source et l'impôt sur la dépense sont en nette baisse.

L'impôt à la source peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre. Nous remarquons que, si le nombre de sourciers est resté stable, leur capacité contributive a été bien moindre en 2018 qu'en 2017. Au final, l'impôt à la source diminue d'un million par rapport à l'année précédente et se retrouve au niveau de 2016.

Impôts sur les personnes morales

Les impôts sur le bénéfice des personnes morales 2018 sont en très forte baisse par rapport au budget et à 2017, à moins 2.6 millions, soit 27% de diminution.

Après globalement des années d'augmentations, ce montant se situe au niveau de 2013.

Malgré la hausse de 3 points, les acomptes 2018 pour les sociétés clôturant leurs comptes en 2018 diminuent de 1.2 million par rapport à 2017, indiquant que les sociétés ont anticipé une baisse de leurs résultats.

L'effet rattrapage (différence entre les acomptes et les taxations pour les années 2017 et antérieures) est également en fort repli à moins CHF 850'000.- par rapport à l'année précédente.

Enfin, les sociétés bouclant leurs comptes annuels en 2019 sont déjà soumises au régime RIE III vaudois pour leurs acomptes comptabilisés sur l'exercice 2018, ce qui explique également une partie de la baisse des impôts sur le bénéfice.

Pour rappel, le régime RIE III vaudois consiste fiscalement en un abaissement du taux d'impôt de base sur les bénéfices des personnes morales de 8% à 3.33% sur le plan cantonal. Le nouveau taux maximum pour l'imposition des bénéfices des entreprises à statut ordinaire diminue de 21.65% à 13.79%, ce taux comprenant la part fédérale, cantonale et communale.

Il est impossible d'estimer précisément l'impact RIE III vaudois sur l'exercice 2018. En effet, nous ne pouvons pas déterminer quelle est la part de baisse des acomptes liée à la réduction du taux d'imposition et quelle est la part liée à une éventuelle baisse anticipée des bénéfices imposables. En partant de l'hypothèse que les résultats des personnes morales restent stables, alors l'impact RIE III vaudois serait d'environ CHF 550'000.-.

Il convient de garder à l'esprit que les impôts sur le bénéfice des personnes morales sont aussi nettement plus volatiles que ceux des personnes physiques.

Les impôts sur le capital des personnes morales sont en phase avec le budget et légèrement supérieurs à ceux de 2017.

Autres recettes fiscales

Les impôts en relation directe avec les opérations immobilières (droits de mutation et part de l'impôt sur les gains immobiliers) se montent à CHF 3'206'000.—, en très forte augmentation par rapport à 2017 (plus de 1.5 million) et nettement en-dessus du budget (environ 1 million). De nature conjoncturelle, ces recettes fiscales peuvent varier très fortement d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50% de ces montants servira à financer une partie de la facture sociale à charge des communes (prélèvements conjoncturels).

Le revenu lié à l'impôt sur les successions et les donations 2018 est très élevé et se situe au niveau de 2017, soit à 3.9 millions, alors que le budget prévoyait 1.8 million. De nature

totallement aléatoire, celui-ci peut donc fortement varier d'une année à l'autre. Le 50% de cet impôt servira également à financer une partie de la facture sociale à charge des communes (prélèvements conjoncturels).

A partir de 2017, l'impôt foncier est prélevé au taux de 1.5‰, contre 1.2‰ les années précédentes. Le montant facturé est en légère hausse par rapport au budget et à l'exercice 2017.

Pour la deuxième année de suite, la masse salariale des travailleurs frontaliers est en baisse, ce qui explique la régression de l'ordre de 6% par rapport à 2017 de l'impôt y relatif.

41 – Patentes, concessions

Budget 2018	CHF	1'055'000.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>1'001'780.—</u>
Différence en francs	CHF -	53'220.—
Différence en pourcent	% -	5,04

La diminution enregistrée provient des postes n° 210.4112.03 – Indemnité liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité et n° 210.4112.02 – Taxe spécifique pour alimenter le fonds pour l'énergie et le développement durable (budget quelque peu surestimé).

42 – Revenus du patrimoine

Budget 2018	CHF	11'499'600.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>12'148'259.—</u>
Différence en francs	CHF +	648'659.—
Différence en pourcent	% +	5,64

L'augmentation de ce poste par rapport au budget provient pour l'essentiel des deux comptes suivants :

- 200.4221 : produit des intérêts négatifs sur les emprunts à court terme (+ CHF 240'616.—)
- 210.4222 : dividende des actions de Holdigaz (+ CHF 206'640.—).

43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget 2018	CHF	15'347'300.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>13'868'376.—</u>
Différence en francs	CHF -	1'478'924.—
Différence en pourcent	% -	9,64

La diminution enregistrée par rapport au budget provient pour l'essentiel des trois postes suivants :

- 2962.4355 – Vente de vins des « Vignes de Vevey » : budget surestimé et marché local et régional des vins plus difficile du point de vue des ventes ;

- 460 : produit de la taxe annuelle d'évacuation des eaux (budget surestimé) ;
- 141.4361.04 : le correctif de la masse salariale de CHF 1'000'000.— de francs inscrit au budget a été ventilé dans les comptes salaires sous forme d'économie (non repourvue d'un poste vacant avant un délai de trois mois).

44 – Part à des recettes cantonales

Budget 2018	CHF	1'700'000.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'462'850.—</u>
Différence en francs	CHF +	762'850.—
Différence en pourcent	% +	44,87

Ce poste représente la part de la Commune (5/12èmes) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) et à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414). Le budget 2018 pour les gains immobiliers, basé sur ceux des comptes 2014 à 2016, a été sous-estimé.

45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget 2018	CHF	38'623'800.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>37'287'814.—</u>
Différence en francs	CHF -	1'335'986.—
Différence en pourcent	% -	3,46

Ce poste enregistre deux variations divergentes, soit :

- le décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2017 qui laisse apparaître un solde en faveur de la Commune de CHF 518'613.— qui a été versé en septembre 2018. Voir les explications données ci-dessus sous poste n° 35.
- une surestimation du budget du financement du réseau REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) à charge des partenaires. Voir la diminution des charges enregistrée sous poste n° 36.

46 – Autres participations et subventions

Budget 2018	CHF	50'100.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>41'159.—</u>
Différence en francs	CHF -	8'941.—
Différence en pourcent	% -	17,85

Ce poste de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées.

48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget 2018	CHF	196'000.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'806'105.—</u>
Différence en francs	CHF +	2'610'105.—
Différence en pourcent	% +	1'331,69

L'augmentation enregistrée par rapport au budget provient des postes suivants :

- 200.4809.01 : prélèvement sur le Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale afin de couvrir le supplément à charge de la Commune résultant du décompte définitif établi par l'Etat pour l'exercice 2017 (voir les explications données sous poste n° 35 ci-dessus) ;
- 460.4811 : prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs afin de couvrir les amortissements « en une seule annuité » de crédits d'investissements terminés pour l'entretien et l'assainissement du réseau d'égouts (voir poste n° 33 ci-dessus) ;
- 82021.4802 : prélèvement sur le Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch) afin de compenser les pertes comptables sur le portefeuille des titres enregistrées au 31.12.2018.

49 – Imputations internes

Budget 2018	CHF	2'510'900.—
Comptes 2018	<u>CHF</u>	<u>2'901'622.—</u>
Différence en francs	CHF +	390'722.—
Différence en pourcent	% +	15,56

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière (variation identique à celle du poste n° 39).

3. Bilan

L'examen des divers postes du bilan de la ville (voir tableau "Bilans comparés" en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

ACTIF

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible augmente de 4,1 mios de francs par rapport au 31 décembre 2017. Cette diminution est à mettre en relation avec l'autofinancement dégagé durant l'exercice, l'augmentation de l'endettement et le financement des investissements 2018.

911 - Débiteurs et comptes courants

Ce poste augmente de 5,9 mios de francs par rapport au 31 décembre 2017. Cette augmentation s'explique par un retard dans la facturation de l'impôt foncier en raison du changement de logiciel.

912 - Placements du patrimoine financier

Ce poste comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui, de ce fait, peuvent être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes de l'exercice 2018.

Ce poste enregistre une petite diminution de CHF 196'037.— (titres et placements du patrimoine financier) – Legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch).

913 - Actifs transitoires

Ce poste enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. L'augmentation est de 4,4 mios par rapport au 31 décembre 2017.

914 - Investissements du patrimoine administratif

La diminution est de 1,3 mio de francs par rapport au 31 décembre 2017. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2018, diminués des amortissements qui ont été plus élevés. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes de l'exercice 2018.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes 2018. Ce poste est stable d'un exercice à l'autre.

919 - Découvert

Il enregistre le bénéfice de l'exercice 2018 de CHF 79'608.22 et diminue ainsi de CHF 12'142'977.87 à CHF 12'063'369.65.

PASSIF

920 - Engagements courants

Ce poste correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2018 et payables en 2019. Il diminue de 0,8 mio par rapport au 31 décembre 2017.

921 - Dettes à court terme

Compte tenu des conditions favorables du marché des capitaux (taux d'intérêts négatifs), la dette à court terme (durée inférieure à 12 mois) a été augmentée à hauteur de 80 mios de francs.

922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a, quant à elle, diminué de CHF 250'000.—.

Voir la communication n° C07/2019 du 4 mars 2019 présentant l'évolution de l'endettement.

925 - Passifs transitoires

Ce poste enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Il diminue de CHF 141'044.— par rapport au 31.12.2017.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Ce poste diminue de CHF 847'474.— et les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes 2018 sous chapitre VI. Voir également les explications données sous les postes n^{os} 38 et 48 ci-dessus (chapitre 2.).

4. Conclusion

La Municipalité se déclare satisfaite du bouclage des comptes de l'exercice 2018 qui présente des résultats favorables, en particulier l'autofinancement qui est nettement supérieur à l'objectif fixé. Les dépenses d'investissement ont ainsi pu être entièrement financées par les propres ressources financières de la Commune.

Toutefois, malgré ces bons résultats, les efforts visant à maintenir des finances communales équilibrées ne doivent pas être relâchés. L'élaboration difficile du budget 2019 l'a démontrée.

La Municipalité attend maintenant de prendre connaissance du rapport sur l'« Audit financier et organisationnel » (préavis n° 06/2019) afin de faciliter l'élaboration des budgets 2020 et suivants.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2019 du 8 mai 2019, concernant "Comptes communaux de l'exercice 2018"

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2018, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : - M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances

Annexes : - Charges et revenus par direction
- Charges et revenus par nature
- Recettes fiscales 2012 – 2019
- Evolution de l'autofinancement 2012 - 2018
- Bilan comparé 2017 – 2018
- Gestion des déchets – décompte final 2018

Commune de Vevey Comptes 2018 Charges et revenus par direction

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	13'562'660.13	1'976'295.80	14'338'450	3'315'800	12'231'271.12	1'857'701.02
Direction des systèmes d'information	1'673'415.52	356'170.18	1'764'300	277'200	1'838'144.27	314'410.74
Direction des finances	37'096'205.96	112'748'686.36	36'145'500	110'602'300	39'678'254.98	111'652'462.69
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie	3'085'860.19	255'417.32	3'253'500	231'000	2'893'623.49	220'445.65
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable	2'261'226.88	864'538.35	2'171'200	726'000	2'133'715.26	676'927.25
Direction des espaces publics	16'815'648.56	6'901'461.27	16'518'391	5'490'200	14'417'116.64	5'283'113.51
Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports	41'701'675.07	25'366'961.56	43'775'080	26'643'400	37'731'466.85	22'702'502.82
Direction de la sécurité	4'357'824.21	1'592'059.31	4'393'400	1'595'000	4'346'483.77	1'596'788.13
Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration	21'549'906.79	300'329.60	20'897'700	275'500	21'017'056.55	468'907.05
Direction de la culture	9'314'247.07	1'136'358.85	9'290'000	662'300	9'211'211.38	850'653.33
Totaux	151'418'670.38	151'498'278.60	152'547'521	149'818'700	145'498'344.31	145'623'912.19
Excédent de charges Excédent de revenus	79'608.22			2'728'821	125'567.88	
Sommes égales	151'498'278.60	151'498'278.60	152'547'521	152'547'521	145'623'912.19	145'623'912.19

Commune de Vevey Comptes 2018 Charges et revenus par nature

	Comptes 2018	en % du total	Budget 2018	en % du total	Comptes 2017	en % du total	Ecart C18-B18		Ecart C18-C17	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	41'981'114	27.73%	44'281'200	29.03%	39'321'281	27.03%	-2'300'086	-5.19%	2'659'833	6.76%
31 Biens, services, marchandises	21'267'971	14.05%	23'949'321	15.70%	22'602'213	15.53%	-2'681'350	-11.20%	-1'334'242	-5.90%
32 Intérêts passifs	2'224'299	1.47%	2'255'800	1.48%	2'304'438	1.58%	-31'501	-1.40%	-80'139	-3.48%
33 Amortissements	10'900'442	7.20%	8'442'000	5.53%	10'635'504	7.31%	2'458'442	29.12%	264'938	2.49%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	45'132'251	29.81%	43'359'500	28.42%	42'464'427	29.19%	1'772'751	4.09%	2'667'824	6.28%
36 Aides et subventions	24'594'963	16.24%	26'419'500	17.32%	22'513'923	15.47%	-1'824'537	-6.91%	2'081'040	9.24%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'416'009	1.60%	1'329'300	0.87%	3'339'599	2.30%	1'086'709	81.75%	-923'590	-27.66%
39 Imputations internes	2'901'622	1.92%	2'510'900	1.65%	2'316'959	1.59%	390'722	15.56%	584'663	25.23%
	151'418'670	100.00%	152'547'521	100.00%	145'498'344	100.00%	-1'128'851	-0.74%	5'920'326	4.07%
4 REVENUS										
40 Impôts	78'980'313	52.13%	78'836'000	52.62%	79'268'620	54.43%	144'313	0.18%	-288'307	-0.36%
41 Patentes, concessions	1'001'780	0.66%	1'055'000	0.70%	1'025'273	0.70%	-53'220	-5.04%	-23'493	-2.29%
42 Revenus du patrimoine	12'148'259	8.02%	11'499'600	7.68%	12'503'912	8.59%	648'659	5.64%	-355'653	-2.84%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	13'868'376	9.15%	15'347'300	10.24%	13'357'225	9.17%	-1'478'924	-9.64%	511'151	3.83%
44 Parts à des recettes cantonales	2'462'850	1.63%	1'700'000	1.13%	1'434'269	0.98%	762'850	44.87%	1'028'581	71.71%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	37'287'814	24.61%	38'623'800	25.78%	35'417'965	24.32%	-1'335'986	-3.46%	1'869'849	5.28%
46 Autres participations et subventions	41'159	0.03%	50'100	0.03%	62'090	0.04%	-8'941	-17.85%	-20'930	-33.71%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'806'105	1.85%	196'000	0.13%	237'600	0.16%	2'610'105	1331.69%	2'568'506	1081.02%
49 Imputations internes	2'901'622	1.92%	2'510'900	1.68%	2'316'959	1.59%	390'722	15.56%	584'663	25.23%
	151'498'279	100.00%	149'818'700	100.00%	145'623'912	100.00%	1'679'579	1.12%	5'874'366	4.03%
EXCEDENT DE CHARGES			2'728'821							
EXCEDENT DE REVENUS	79'608				125'568					

Commune de Vevey Comptes 2018 Recettes fiscales

<u>Tous les éléments standardisés au taux de 76</u>		Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	ECARTS EN %	
											C18-B18	C18-C17
	Taux d'impôt communal	76	76	76	76	76	76	76	76	76		
4001	Impôt sur le revenu	39'251	37'250	38'664	38'482	35'476	35'992	37'064	35'465	33'583	3.80%	0.47%
4001	Impôt sur les prestations en capital	650	573	809	665	526	620	543	506	248	41.26%	21.79%
4002	Impôt sur la fortune	4'825	4'685	4'706	4'730	4'143	4'224	4'388	3'361	3'228	0.46%	-0.50%
4003	Impôt à la source	4'785	4'165	3'161	4'785	3'103	4'958	4'256	4'910	6'854	-24.10%	-33.93%
4004	Impôt sur la dépense	555	520	440	554	455	558	427	565	495	-15.36%	-20.58%
4011	Impôt sur le bénéfice net	4'750	9'890	7'227	10'227	10'376	9'269	9'233	7'235	6'952	-26.93%	-29.33%
4519	Compensation RIE III	3'300										
4012	Impôt sur le capital	11'900	12'070	12'184	11'680	11'634	11'154	11'269	11'144	11'201	0.95%	4.32%
	Total	70'016	69'153	67'193	71'123	65'712	66'776	67'181	63'187	62'562	-2.83%	-5.53%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	511	569	555	534	434	659	636	-7.11%	-10.15%
4040	Droits de mutation	1'300	1'600	1'589	1'148	1'361	1'870	1'335	1'768	777	-0.68%	38.45%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'300	1'800	3'911	3'915	2'245	1'398	1'667	1'260	2'474	117.27%	-0.09%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	57	56	54	53	53	59	58	-4.50%	2.96%
4090	Impôts récupérés après défalcation	450	573	210	143	636	509	174	332	292	-63.43%	46.58%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	800	600	1'617	530	448	816	824	1'648	713	169.54%	205.01%
	Total	75'476	74'336	75'088	77'483	71'011	71'957	71'667	68'913	67'512	1.01%	-3.09%
4020	Impôt foncier	5'200	5'100	5'243	5'141	4'104	3'777	3'701	3'622	3'488	2.81%	1.99%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	1'100	1'100	846	904	1'024	1'005	1'000	906	869	-23.13%	-6.46%
	Total	81'776	80'536	81'177	83'528	76'139	76'739	76'368	73'441	71'870	0.80%	-2.81%
3301	Défalcations et escomptes	1'100	1'100	1'237	1'179	1'335	1'032	1'083	1'379	1'277	12.49%	4.91%

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

	C 2018	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013	C 2012
33 - Amortissements	10'892'379	8'442'000	8'435'504	8'541'072	8'833'913	9'478'413	8'880'837	9'599'652
332 - Amortissements supplémentaires				1'631'000				11'385'933
333 - Amortissement du découvert			2'200'000					
38 - Attributions aux fonds de réserve	2'416'009	1'329'300	3'339'599	1'736'568	1'359'634	1'923'977	1'227'847	772'813
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-2'798'042	-196'000	-237'600	-321'546	-744'804	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-198'666		-320'700	-2'020'025	-55'337	-411'831	-237'293	-12'161'052
Résultat de l'exercice	79'608	-2'728'821	125'568	-5'802'803	-1'748'480	594'862	-978'902	-4'289'698

Autofinancement	10'391'288	6'846'479	13'542'371	3'764'266	7'644'926	9'650'225	6'287'539	2'166'653
------------------------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Autofinancement moyen 2012-2018 :	7'635'324
--	------------------

Commune de Vevey

Comptes 2018

Bilans comparés

	BILAN AU 31.12.2018	en % du total	BILAN AU 31.12.2017	en % du total	Ecart 18-17	
					en francs	en %
ACTIF						
910 DISPONIBILITES	14'024'406.69	5.36%	9'911'110.84	3.98%	4'113'295.85	41.50%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	29'031'648.56	11.09%	23'082'490.07	9.27%	5'949'158.49	25.77%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	96'980'596.47	37.03%	97'176'633.68	39.04%	-196'037.21	-0.20%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	18'544'908.68	7.08%	14'107'500.64	5.67%	4'437'408.04	31.45%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	88'411'814.43	33.76%	89'716'503.50	36.04%	-1'304'689.07	-1.45%
915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	2'805'875.00	1.07%	2'805'875.00	1.13%	0.00	0.00%
919 DECOUVERT	12'063'369.65	4.61%	12'142'977.87	4.88%	-79'608.22	-0.66%
	261'862'619.48	100.00%	248'943'091.60	100.00%	12'919'527.88	5.19%
PASSIF						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	14'877'262.82	5.68%	15'699'066.77	6.31%	-821'803.95	-5.23%
921 DETTES A COURT TERME	80'000'000.00	30.55%	65'000'000.00	26.11%	15'000'000.00	23.08%
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	123'412'500.00	47.13%	123'662'500.00	49.68%	-250'000.00	-0.20%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	17'785.35	0.01%	37'935.35	0.02%	-20'150.00	-53.12%
925 PASSIFS TRANSITOIRES	9'204'781.25	3.52%	9'345'825.35	3.75%	-141'044.10	-1.51%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	34'350'290.06	13.12%	35'197'764.13	14.14%	-847'474.07	-2.41%
	261'862'619.48	100.00%	248'943'091.60	100.00%	12'919'527.88	5.19%

Décompte final 2018 des 3 Villes

Selon "Balance Montreux" 01.01.2018 - 31.12.2018

			<u>Charges 3V</u>	<u>Produits 3V</u>	<u>Repartition au prorata habitants</u>	
Population			3'587'761.57	189'411.41	3'398'350.16	
27'523	Montreux-Veytaux	46.55%	1'669'952.51	88'163.07	1'581'789.44	Montreux-Veytaux
11'779	La Tour-de-Peilz	19.92%	714'688.46	37'731.09	676'957.37	La Tour-de-Peilz
19'829	Vevey	33.53%	1'203'120.60	63'517.26	1'139'603.34	VEVEY
59'131	< Total population			moins acomptes Vevey	-900'000.00	
				Solde à payer	239'603.34	

Décompte final 2018 - Vevey - c. 440

Ventilation sur les comptes du 440

		- pour info - Budget 2018		VEVEY (**) - au prorata habitants - Comptes 2018		
		<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	
440.3102.01	Communication et sensibilisation	(*)		7'581.86		> à ajouter aux autres dépenses du compte 3102.01
440.3185	Honoraires et frais d'expertises	180'900.00				
	<i>Gederiviera</i>	<i>5'000.00</i>				> selon comptes GEDERIVIERA
	<i>Frais de fonctionnement 3V (*)</i>	<i>175'900.00</i>		159'167.80		> frais de fonctionnement Brigade de propreté (*)
440.3188.101	Collecte et transport des déchets incinérables	350'000.00		327'913.13		
440.3188.131	Collecte et transport du papier et du carton	220'000.00		239'705.87		
440.3188.141	Collecte et transport des déchets végétaux jardins privés	131'000.00		108'696.48		
440.3188.201	Traitement déchets incinérables	325'000.00		286'818.11		
440.3188.241	Traitement des déchets végétaux jardins privés	106'000.00		67'946.11		
440.4354.01	Revente papier et carton		73'000.00		58'226.01	
		1'312'900.00	73'000.00	1'197'829.36	58'226.01	1'139'603.34 VEVEY
			1'239'900.00			

* tous les montants en Fr.

(*) somme des comptes 451.3011 à .3185 moins le c/ .3102 (guide du tri), le c/ .4361 (rembours. traitements & ch.soc) plus le c/ .3911 (imput. internes) le tout au prorata habitants

(**) montants à introduire aux lignes budgétaires mentionnées ci-dessus

dep/gga/17.04.2019